



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU** le code de l'Éducation – partie réglementaire – livre IX, titre 1^{er}, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés,
- VU** le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- VU** le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,
- VU** le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive,
- VU** le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles,
- VU** le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel,
- VU** le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,
- VU** l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,
- VU** l'arrêté rectoral du 9 décembre 2022 fixant les dates et les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2023,

ARRÊTE

Article 1 : le jury de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, organisé dans l'académie de Dijon au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Présidente

Madame COQ Pascale, IA-DASEN, DSDEN de la Côte d'Or, Dijon

Vice-présidente

Mme DUCREUX Laurence, IENIO, DSDEN de la Nièvre, Nevers

Membres du jury

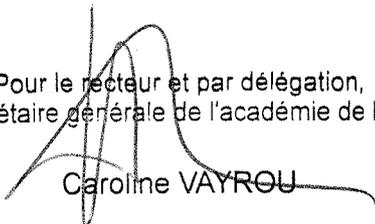
Mme BAILLET Catherine, coordonnatrice MLDS au collège Stéphane Mallarmé, Sens
Mme BARBE Emmanuelle, chargée de mission LNC, lycée Pontus de Tyard, Chalon-sur-Saône
Mme BERTHAUD Séverine, personnel de direction, collège Camille Chevalier, Chalon-sur-Saône
Mme BOCHET Lydie, IEN-IO, DSDEN de l'Yonne, Auxerre
M. CANIVET José, IA -IPR STI, rectorat de Dijon
M. CUCHEVAL Franck, personnel de direction, lycée Chevalier d'Eon, Tonnerre
M. CHARLES Romain, coordonnateur académique de la MLDS

Mme DE MEESTER Sabine, IEN-IO, DSDEN de la Côte d'Or, Dijon
Mme DESBROSSES Carole, IEN – IO, DSDEN de la Saône et Loire
M. Pierre DESOUTTER, personnel de direction, lycée Claudie Haigneré, Blanzay
M. GODARD Etienne, coordonnateur départemental de la MLDS de la Nièvre, LP J. Rostand, Nevers
Mme GUILLOT Carole, coordonnatrice MLDS, lycée les Marcs d'Or, Dijon
M. LEFEBVRE Bertrand, personnel de direction, LP Saint-Germain, Auxerre
Mme LEONARDI-HERNANT Florence, personnel de direction, lycée Alexandre Dumaine, Châlon-sur-Saône
Mme MAUJEAN Virginie, personnel de direction – collège Marcel Aimé, Marsannay la Côte
Mme MORIN Emilie, personnel de direction, lycée Gabriel Voisin, Tournus
M. PERRIER Gérard, personnel de direction, lycée Alain Colas, Nevers
Mme ROGER Sandrine, coordonnatrice départementale de la MLDS de Côte d'Or, lycée Hippolyte Fontaine, Dijon
Mme ROUGEREZ Odile, coordonnatrice MLDS au lycée Vauban, Auxerre

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 23/01/2023

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,


Caroline VAYROU